

<p>SÉANCE ORDINAIRE DU 2 juin 2014</p>

A une séance ORDINAIRE du Conseil, tenue le 2 juin 2014 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville, conformément à la loi et à laquelle les conseillers suivants étaient présents :

District No 1 – Monsieur François Trépanier
 District No 2 – Monsieur Pierre Vachon
 District No 3 – Madame Émilie Roberge
 District No 4 -- Mme Claudia Vachon
 District No 5 – Monsieur Claude Duchesne
 District No 6 – Monsieur François Baril

formant le quorum de ce susdit conseil avec et sous la présidence de monsieur Kaven Mathieu, maire.

Monsieur Normand Laplante assiste également à cette séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Kaven Mathieu, ouvre la séance à 19 h 30 avec un mot de bienvenue.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Kaven Mathieu fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des séances suivantes :
 - 3.1 SEANCE ORDINAIRE du 5 mai 2014
4. Dossiers en cours
 - 4.1 _____
 - 4.2 _____
5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES
 - 5.1 Comptes à payer
 - 5.2 Règlement d'emprunt -Rue Létourneau
 - 5.3 Autorisation au directeur général- Journée des ventes pour taxes
 - 5.4 Autorisation congrès FQM
 - 5.5 Remplacement des fenêtres de l'Hôtel de ville
6. CORRESPONDANCE
7. TRAVAUX PUBLICS & HYGIENE DU MILIEU
 - 7.1 Projet EAU POTABLE& 13e rue Ouest : Mandat pour le contrôle qualitatif des sols et matériaux
 - 7.2 Prog. Infrastructures Qc-Municipalités : Autorisation de signature des protocoles d'entente

- 7.3 Demande de soumissions – PAVAGE
- 7.4 Offre de services – Proposition des Embellissements La Chaudière
- 7.5 Autorisation de signatures d’actes notariés réf : puits #8

- 8. URBANISME
 - 8.1 Adoption du règlement 2014-162 pour amender règ. zonage (secteur rue Principale)
 - 8.2 Règlements de concordance -Demande de prolongation de délai

- 9. LOISIRS ET CULTURE
 - 9.1 Embauche des animateurs – TERRAIN DE JEUX
 - 9.2 Embauche des sauveteurs – PISCINE
 - 9.3 Permis de réunion – PARC OASIS
 - 9.4 Permis de réunion – PARC LE BROUGHTONNAIS (Mardis de la culture)
 - 9.4 Agrandissement de la bâtisse du soccer

- 10. INCENDIE
 - 10.1 Réfection de la toiture de la caserne

- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. Prochaine séance
- 13. Levée de la séance

14-06-6046

Il est proposé par Émilie Roberge et résolu à l’unanimité des conseillers d’adopter l’ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 MAI 2014

3.1 ORDINAIRE du 5 MAI 2014

La lecture du procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 5 MAI est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

14-06-6047

Aucune omission ou erreur n’est constatée, il est donc proposé par Claude Duchesne et résolu à l’unanimité des conseillers d’adopter le procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 5 mai tel que présenté.

ADOPTÉ

4. DOSSIERS EN COURS

Informations sur.:

François Baril informe les gens sur le dévoilement des résultats du questionnaire MADA le 4 juin à la salle du conseil et ce, de 18 à 20 h. Il indique également la mise en place d'un jardin collectif. Enfin la Maison des Jeunes tiendra son assemblée générale annuelle le 18 juin 2014.

Mme Claudia Vachon nous fait part de la réussite du Gala de boxe tenu à l'aréna. En ce qui concerne la fête du cinquantième anniversaire de l'école Paul VI, Mme Vachon nous fait part que l'activité sera déficitaire et souligne le manque de participation des citoyens de la municipalité.

M. Claude Duchesne indique que les négociations se poursuivent et que ça se déroule très bien.

Mme Roberge quant à elle nous rappelle les Mardis de la culture au parc Le Broughtonnais. Le camp de jour, quand à lui, a reçu 80 inscriptions. Quand au comité d'embellissement, un plan d'aménagement de la route 112 fut préparé. Mme Roberge indique également le retour du concours horticole et invite la population à s'y inscrire.

M. Pierre Vachon nous fait part que les pompiers ont effectué trois sorties en mai.

M. François Trépanier nous fait part que le balai mécanique a terminé son balayage annuel et que les balises de la piste cyclable seront posées cette semaine.

M. le maire Kaven Mathieu informe la population qu'une rencontre avec notre député Laurent Lessard s'est tenu vendredi dernier au sujet de la mines Québec Asbestos et que les deux parties l'ont qualifié de très bonne rencontre. M. Lessard organisera une rencontre rapidement avec le ministre délégué aux mines M. Luc Blanchet dans ce dossier.

5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

5.1 Comptes à payer

14-06-6048

CONSIDÉRANT qu'une liste de comptes et de dépenses, datée du 31 mai 2014, a été préparée par le directeur général;

CONSIDÉRANT QUE cette liste a été transmise aux élus avant ladite assemblée;

CONSIDÉRANT QUE des explications ont été données sur les divers comptes à payer;

Il est proposé par Pierre Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver un montant de **206380.18 \$** incluant le paiement des comptes à payer et paiements directs de mai 2014 au montant de 167660.86\$ et 38719.32 \$ pour les prélèvements salaires.

ADOPTÉ

14-06-6049

5.2 Règlement d'emprunt Rue Létourneau

RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-165

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT CONCERNANT LA RÉALISATION
DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DU PROLONGEMENT
DE LA RUE LÉTOURNEAU**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-165 décrétant un emprunt de 417,000\$ et une dépense de 417,000\$ pour la réalisation des travaux d'infrastructures pour le prolongement de la rue Létourneau.

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la session régulière du 5 mai 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Duchesne et résolu unanimement que le règlement portant le numéro 2014-165 soit et est adopté et décrété ce qui suit:

Article 1:

Le Conseil municipal est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux pour la réalisation de travaux d'infrastructures de la rue Létourneau pour la réalisation du service d'aqueduc, l'installation des services d'égouts sanitaires et des travaux de voirie. Le montant total des travaux est estimé à 417,502.00\$ incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel que présenté par la Firme WSP, daté du 13 mars 2014 et faisant partie intégrante du présent règlement sous l'annexe « A ».

Article 2:

Le Conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 417,502.00\$ pour les fins du présent règlement.

Article 3:

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est, par les présentes, autorisé à emprunter une somme de 417,502.00\$ sur une période de 20 ans.

Article 4:

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, la dépense annuelle en capital et intérêt sera absorbée à même le budget annuel de la municipalité.

Article 5:

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Article 6:

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Article 7:

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

Kaven Mathieu, maire

Normand Laplante, sec.-trés.

Avis de motion donné le : 5 mai 2014

Adopté le : 2 juin 2014

Publication le : 5 juin 2014

ADOPTÉ

5.3 Autorisation au directeur général – Journée des ventes pour taxes

14-06-6050

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'East Broughton a expédié à la MRC une liste des immeubles en vente pour non-paiement de taxes;

CONSIDÉRANT que la vente de ces immeubles est prévue pour le mercredi le 4 juin 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Émilie Roberge et résolu unanimement :

d'autoriser le directeur général à assister à cette journée et à agir comme enchérisseur afin de protéger la créance de la municipalité.

ADOPTÉ

5.4 Autorisation congrès FQM

14-06-6051

Il est proposé par Claudia Vachon et résolu unanimement que Kaven Mathieu et trois autres élus municipaux participent au congrès annuel de la Fédération Québécoise des Municipalités qui aura lieu les 25, 26 et 27 septembre 2014. Les dépenses seront remboursées conformément à la politique en vigueur. Le tarif d'inscription est de 650\$/membre.

ADOPTÉ

5.5 Remplacement des fenêtres de l'Hôtel de ville

14-06-6052

Attendu le désir de remplacer trois fenêtres à l'Hôtel de Ville;
ATTENDU la soumission reçue de Les Finitions Lyno Boivin au montant de 4,218.00 \$ taxes incluses.

EN conséquence, il est proposé par François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission des Finitions Lyno Boivin au montant de 4218\$
Une autre soumission avait été demandée à Sylvain Cliche Construction Inc mais aucune soumission ne fut reçue.

6. CORRESPONDANCE

Monsieur Kaven Mathieu donne une description sommaire de la correspondance reçue au cours du dernier mois.

Le Comité des cerfs demande la réfection (asphalte) pour une partie du 8^e rang Nord et suggère de partager les coûts conjointement avec Sacré-Cœur-de-Jésus.

La date limite pour faire parvenir une demande d'aide financière aux PROGRAMMES NOUVEAUX HORIZONS est le 4 juillet.

Le service du transport ferroviaire demande de les informer si un ouvrage de captage d'eau alimentant un réseau d'aqueduc est situé à moins de 100 mètres de la voie ferrée. La raison de cet avis est qu'ils procéderont à l'utilisation d'herbicides en juin.

Le MAMOT approuve le règlement d'emprunt 2014-163.

Une invitation est reçue pour participer au colloque annuel de la Fondation Rues Principales qui aura lieu le 24 septembre prochain.

14-06-6053

CONSIDÉRANT la demande reçue de la Polyvalente de Thetford pour recevoir l'appui du Conseil municipal pour le projet PRÉCA; CONSIDÉRANT les problèmes vécus par certains garçons qui sont plus fréquents à leur entrée au secondaire; EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Émilie Roberge et résolu unanimement que le Conseil municipal appuie la Polyvalente de Thetford car la persévérance scolaire fait aussi partie des préoccupations municipales pour les citoyens de demain et espère que l'établissement scolaire puisse recevoir une subvention à cet effet du PRÉCA pour ajouter une ressource au projet.

Une lettre nous informe que divers partenaires travaillent de concert au développement d'un incubateur d'entreprises agroalimentaires pour la région afin de mieux encadrer toutes personnes désirant entreprendre un projet agricole.

L'Office de Tourisme de la MRC des Appalaches fait parvenir une invitation pour assister à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le 4 juin à 19h.

Le Réseau BIBLIO nous invite à leur faire parvenir des candidatures aux postes d'administrateurs pour le CA du Conseil régional.

D'Hommes à Hommes fait aussi parvenir l'invitation pour son assemblée générale annuelle qui aura lieu le 11 juin à 12h.

14-06-6054

La Maison des Jeunes demande de remplacer la cuisinière à la MDJ avant le début du projet de cuisines collectives.

Il est proposé par François Baril et résolu unanimement que le Conseil municipal remplace la cuisinière de la MDJ

Une demande d'aide financière fut reçue de Madame Cindy Tremblay, récréologue, embauchée pour le Sentier des mineurs pour la période estivale afin de leur aider à promouvoir un concours de photographies et/ou à donner des prix aux participants du Concours visant à faire connaître le SENTIER DES MINEURS. Le conseil municipal désire reporter sa décision à une date ultérieure.

7. TRAVAUX PUBLICS & HYGIENE DU MILIEU

7.1 Projet EAU POTABLE & 13^e rue Ouest : Mandat pour le contrôle qualitatif des sols et matériaux

14-06-6055

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été demandées pour le contrôle qualitatif des sols et matériaux pour le projet de réfection de la 13^e rue Ouest et pour le projet de modifications aux systèmes de traitement de l'eau potable;

CONSIDÉRANT le mandat donné au Directeur général d'approuver l'octroi du contrat pour accélérer les travaux;
CONSIDÉRANT que les soumissions reçues étaient toutes conformes;
CONSIDÉRANT que 4 soumissions furent reçues soient celle de Groupe ABS, Inspecsol, LEQ et LVM;

CONSIDÉRANT que les soumissionnaires ont déposé des prix pour les 2 projets ci-haut mentionnés ;
(Tous les prix sont plus taxes)

- **LVM : 13^e rue Ouest : 6477.25\$**
Eau potable : 8203.70
Total : 14680.95\$

- **Groupe ABS: 13^e rue Ouest : 7635\$**
Eau potable : 9520
Total : 17155\$

- **Inspec Sol : 13^e rue Ouest : 9450\$**
Eau potable : 11835
Total : 21 285\$

- **LEQ : 13^e rue Ouest : 9467.90\$**
Eau potable : 13 834.10
Total : 23302\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner la décision du Directeur général et d'accepter la soumission de LVM pour effectuer le contrôle qualitatif des sols et matériaux dans le projet ci-haut mentionné, celui-ci étant le plus bas soumissionnaire avec un montant soumissionné de 14 680.95\$ plus taxes.

ADOPTÉ

7.2 Prog. Infrastructures Qc-Municipalités : autorisation de signature des protocoles d'entente

14-06-6056

A) Il est proposé par Claudia Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité d'East Broughton autorise le maire à signer le protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités.

ADOPTÉ

14-06-6057

B) Il est proposé par Pierre Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité d'East Broughton autorise le maire à signer le protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.4 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités.

ADOPTÉ

7.3 Demande de soumissions -PAVAGE

14-06-6058

Il est proposé par François Trépanier et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la demande de soumissions pour les travaux de pavage à effectuer dans la municipalité en 2014 et d'autoriser le Directeur général à octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire si le tout est conforme

ADOPTÉ

7.4 Offre de services – Proposition des Embellissements La Chaudière

14-06-6059

Il est proposé par Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers de retenir l'offre de services des Embellissements La Chaudière pour une proposition de plantation des terre-pleins sur la route 112 sur notre territoire. La proposition inclura des plans détaillés avec le choix des plantes, leur emplacement et les quantités. Le total à payer pour ces services s'élève à 1500\$ plus taxes.

ADOPTÉ

7.5 Autorisation de signatures d'actes notariés...

Réf : Puits 8

14-06-6060

Il est proposé par François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité d'East Broughton autorise le maire et la personne cumulant les fonctions de Directeur général et de secrétaire-trésorier (ci-après appelés « fondés de pouvoirs ») à signer les actes notariés relatifs à l'acquisition des terrains et à la constitution des servitudes, le tout relativement aux sujets mentionnés au point 8.1a du procès-verbal de l'assemblée du conseil municipal d'East Broughton à sa session régulière tenue le 03 février 2014 à 19 h 30, le dit point 8.1a consistant en la résolution du conseil municipal d'East Broughton numéro 14-02-5949;

étant précisé que les dites servitudes consistent en servitudes réelles et perpétuelles à être consenties par Ferme Simon Lessard et Gérard Gilbert en faveur de la Municipalité d'East Broughton en matière de conduite d'aqueduc, de ligne électrique, de chemin d'accès et autres travaux connexes, dont le fonds dominant consistera en les lots 5 490 074 (à être acquis de Francine Gilbert suite à la promesse d'achat sous seing privé signée par la Municipalité d'East Broughton le 31 janvier 2013) et 5 490 073 (à être acquis de Gérard Gilbert suite à la promesse d'achat sous seing privé signée par la Municipalité d'East Broughton le 24 janvier 2013), tous deux du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce) avec pouvoirs, pour les fondés de pouvoirs, s'ils le jugent opportun, de plus amplement détailler les désignations immobilières dudit fonds dominant et dont les fonds servants consisteront en les parties des lots qui, si cela n'a pas déjà été fait, auront été montrées, par arpenteur-géomètre, sur un ou des plans et une ou des descriptions techniques de tel arpenteur-géomètre avec pouvoirs, pour les fondés de pouvoirs, s'ils le jugent opportun, de plus amplement détailler les désignations immobilières des dits fonds servants;

étant précisé que les considérations à être payées comptant par la Municipalité d'East Broughton sont de \$20,000.00, plus, si applicables, la taxe sur les produits et services et la taxe de vente du Québec, en regard de la servitude à être consentie par Ferme Simon Lessard en faveur de la Municipalité d'East Broughton, de \$3,500.00, plus, si applicables, la taxe sur les produits et services et la taxe de vente du Québec en regard du terrain à être acquis de Francine Gilbert par la Municipalité d'East Broughton et de \$5,000.00, plus, si applicables, la taxe sur les produits et services et la taxe de vente du Québec pour cet ensemble consistant en le prix du terrain à être acquis de Gérard Gilbert par la Municipalité d'East Broughton et la servitude à être consentie par le dit Gérard Gilbert en faveur de la Municipalité d'East Broughton;

étant précisé que le terrain à être acquis de la dite Francine Gilbert selon la résolution du conseil municipal d'East Broughton numéro 14-02-5949 consiste en le lot 5 490 074 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, avec pouvoirs, pour les fondés de pouvoirs, s'ils le jugent opportun, de plus amplement en détailler la désignation immobilière;

étant précisé que le terrain à être acquis dudit Gérard Gilbert selon la résolution du conseil municipal d'East Broughton numéro 14-02-5949 consiste en le lot 5 490 073 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, avec pouvoirs, pour les fondés de pouvoirs, s'ils le jugent opportun, de plus amplement en détailler la désignation immobilière;

ADOPTÉ

8. URBANISME

8.1 Adoption du règlement 2014-162 pour amender règ de zonage (secteur rue Principale)

14-06-6061

Vu les dispositions prévues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
 Attendu que le Conseil désire amender le règlement de zonage numéro 97-027 afin de permettre la modification d'usage du presbytère en résidence multifamiliale;
 Attendu que pour réaliser cette modification, il y a lieu d'agrandir le secteur de zone mixte MC 8 à même une partie du secteur de zone publique PB 1;
 Attendu qu'un avis de motion sur ce règlement fut donné le 7 avril 2014;
 Attendu que le premier projet de règlement fut adopté le 7 avril 2014;
 Attendu que le second projet de règlement fut adopté le 5 mai 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Trépanier, et adopté à l'unanimité d'ordonné et statué par règlement, d'adopter le règlement 2014-162.

ADOPTÉ

14-06-6062

8.2 Règlements de concordance -Demande de prolongation de délai

Attendu que le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Appalaches est en vigueur depuis le 10 octobre 2002;

Attendu que le règlement 150 de la MRC des Appalaches, intégrant l'ensemble de la décision 373059 de la Commission de protection du territoire agricole relative à une demande à portée collective, est entré en vigueur le 11 février 2014;

Attendu que selon l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal doit adopter dans les six (6) mois qui suivent l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé, tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité avec le règlement 150 de la MRC des Appalaches, soit avant le 11 août 2014;

Attendu que la MRC des Appalaches est responsable de la rédaction des règlements d'urbanisme pour la municipalité d'East Broughton;

Attendu que la MRC des Appalaches est également responsable de la rédaction des règlements d'urbanisme pour les autres municipalités de la MRC, sauf pour la ville de Thetford Mines, soit un total de 18 municipalités;

Attendu que l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au ministre de prolonger le délai fixé par la loi, suite à une demande faite par la municipalité;

Attendu qu'il y a lieu de demander une prolongation de délai au ministre;

En conséquence il est proposé par Claude Duchesne et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité d'East Broughton demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec de prolonger le délai de six (6) mois prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, jusqu'au 11 octobre 2014, pour l'adoption des règlements de concordance au schéma d'aménagement révisé.

ADOPTÉ

9. LOISIRS ET CULTURE

Mme Claudia Vachon et Francois Trépanier déclarent leurs intérêts et quittent la salle à 20 h 04.

14-06-6063

9.1 Embauche des animateurs – TERRAIN DE JEUX

Il est proposé par Claude Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher par l'entremise du Centre d'emploi :

Gabriel Breton, Maude Rodrigue, Anabel Fortin, Xavier Lessard, Isalie Vachon-Trépanier, Félix-Antoine Poulin, Ariane Thivierge, Adriana Vachon comme animateurs du terrain de jeux 2014 et ce, pour une période de sept semaines à un taux de 10.35\$/heure. Sarah Labbé & Andrée-Anne Lessard seront quant à elles embauchées pour les besoins du service de garde.

ADOPTÉ

Mme Claudia Vachon et Francois Trépanier reviennent dans la salle à 20 h05.

9.2 Embauche des sauveteurs -PISCINE

14-06-6064

Il est proposé par François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher les personnes suivantes par l'entremise du Centre d'Emploi aux postes de sauveteurs pour la piscine soient Catherine Vachon, Samuel Jacques (aide-sauveteur) et Jérémy Lagueux (aide-sauveteur). Ceux-ci auront un horaire adapté selon les besoins du service pour une durée de 7 semaines d'environ 18 heures et ce, à un taux de 10.70\$/heure.

ADOPTÉ

9.3 Permis de réunion - PARC OASIS

14-06-6065

Il est proposé par Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité d'East Broughton autorise le coordonnateur aux loisirs, M. Francis Jacques à faire une demande de permis de réunion pour toutes les activités ayant lieu au parc Oasis. Le Conseil municipal autorise également la consommation d'alcool sur le terrain extérieur du Parc Oasis lors des activités inscrites sur la demande de permis de réunion.

ADOPTÉ

9.4 Permis de réunion - PARC LE BROUGHTONNAIS (Mardis de la Culture)

14-06-6066

Il est proposé par Pierre Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité d'East Broughton autorise le coordonnateur aux loisirs, M. Francis Jacques à faire une demande de permis de réunion pour toutes les activités ayant lieu au parc Le Broughtonnais. Le Conseil municipal autorise également la consommation d'alcool sur le terrain extérieur du Parc Le Broughtonnais lors des activités inscrites sur la demande de permis de réunion, entre autres pour les MARDIS DE LA CULTURE.

ADOPTÉ

9.5 Agrandissement de la bâtisse du soccer

14-06-6067

ATTENDU la nécessité d'installer des toilettes permanentes à proximité des terrains de soccer;

ATTENDU l'impossibilité de brancher des installations directement de l'école en raison de la dénivellation insuffisante du terrain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Trépanier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la proposition de Lyno Boivin afin de réaliser un agrandissement de la bâtisse existante et ce, dans le but d'y aménager une salle de bain et une partie spécifique pour l'entreposage de la chaux. Le coût total d'agrandissement est de 4810.00 plus taxes.

ADOPTÉ

10. INCENDIE

10.1 Réfection de la toiture de la caserne

14-06-6068

ATTENDU les soumissions demandées pour effectuer la réfection de la toiture de la caserne;

ATTENDU que quatre soumissions furent reçues soient

- Toiture Cloutier Inc ; 14324.74\$ taxes incluses
- Toiture Lajoie ; 17533.68\$ taxes incluses
- Finitions Lyno Boivin; 19374.00\$ taxes incluses
- Toitures Lessard; 21777.41\$ **PLUS** taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Baril et résolu unanimement d'accepter la soumission de Toiture Cloutier Inc. pour effectuer la réfection de la toiture de la caserne, celui-ci étant le plus bas soumissionnaire (14324.74\$).

ADOPTÉ

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire annonce l'ouverture de la période de questions.

Diverses questions furent posées, dont entre autres les sujets suivants :

- Concernant la demande du Club des Cerf : une suggestion leur sera faite à l'effet qu'ils présentent leur demande lors de la préparation du budget 2015, soit vers octobre 2014
- Vente pour taxes. M. Claude Duchesne offre ses félicitations à l'équipe administrative pour le travail accompli dans la récupération des comptes de taxes en retard.

12. PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine séance aura lieu le 7 juillet 2014 à 19h30.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

14-06-6069

Il est proposé par Pierre Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers de clore la séance à 20 h 15 .

ADOPTÉ

KAVEN MATHIEU, MAIRE

NORMAND LAPLANTE, Dir. général